LES THEATRALES de L'UNION 2025

REGLEMENT

Ce festival est organisé par l'association LES THEATRALES DE L' UNION avec le soutien du service culturel de la MAIRIE de L'UNION.

Participation : Ce Festival ne décerne pas de prix. Il n'y a pas d'indemnités de spectacles. Un forfait déplacement sera alloué aux troupes venant de plus de 100 km (minimum 200 km Aller-retour) en fonction du bilan du Festival. Possibilité d'hébergement si nécessaire.
Un repas ou collation sera servi à chacun des comédiens et régisseurs de la troupe. (avant ou après la représentation….précision à fournir dès que la candidature est retenue)

Les troupes se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant, également, en tant que spectateurs à l'ensemble du festival.

Appel à candidature : Le dossier d'inscription doit être obligatoirement retourné **avant le 31 DECEMBRE 2024**

Les troupes prioritaires seront celles n'ayant pas joué en 2024.
Lorsqu'un comédien joue dans plusieurs pièces, une seule sera prise en compte (à préciser lors de l'inscription)

Programmation, date et lieu : Le Comité d'Organisation établit la programmation à l'aide des dossiers d'inscription, en fonction des contraintes matérielles, de ses propres critères et, en choisissant les spectacles qui participeront à la notoriété du festival. **Tous les spectacles se dérouleront les Vendredi , Samedi , Dimanche entre le 4 et 6 AVRIL 2025**. Une proposition de lieu, date et heure sera faite aux troupes retenues. La confirmation de votre accord devra nous parvenir **dans les 15 jours après réception du courrier.**

Décors et régie : Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements existants de la régie du festival. (UN TECHNICIEN PROFSSIONNEL SERA A VOTRE DISPOSITION)
- La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter, démonter les décors dans les temps limités précisés sur le dossier d'inscription, et à libérer le plateau dans les horaires prévus.
- Les réglages son et lumière sont effectués par le technicien de la troupe avec l'aide des techniciens du festival.

Publicité : Des panneaux seront mis à disposition de chaque troupe dans la salle du festival, pour se présenter et afficher son spectacle. N'oubliez pas d'apporter votre matériel publicitaire.

Réunion technique : les techniciens et/ou metteur en scène des troupes seront reçus pour étudier, avec les responsables du festival, les éventuelles difficultés d'installation (cadrage des lumières et décors) ce qui facilitera le déroulement des spectacles. Chaque troupe pourra en profiter pour effectuer la mise en place de sa publicité. Un calendrier de passage sera établi pour donner à chacun le temps nécessaire.

SACD et SACEM : L'autorisation **de jouer doit être demandée par la troupe candidate et impérativement fournie dans le dossier d'inscription pour que le dossier soit étudié** (veillez à ce que les dates du festival soient comprises dans la période de validité de votre autorisation). Ces droits sont à la charge du festival (de ce fait les troupes retenues n'auront pas à payer les droits de cette prestation). **Des consignes seront données dans ce sens lors de la sélection définitive.**

Assurances, Responsabilité : La Mairie de L'Union et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des dommages qui pourraient survenir pendant le festival.
ATTESTATIOPN D'ASSURANCE A JOUR A FOURNIR.
1° - que chacun des membres de la troupe et ses techniciens a une assurance responsabilité civile individuelle -
et
2° - que la troupe en a une pour ses adhérents.
Pour les Mineurs, une autorisation individuelle de participer au festival sera demandée à chaque parent.

Caution : Le versement d'une caution de 100 euros est exigé lors de l'inscription définitive. Cette caution sera conservée en cas de désistement, sauf cas de force majeure.

LICENCES : La troupe devra fournir les numéros de licence à la FNCTA pour tous les membres.
Droits à l'image : Le festival ayant un partenariat avec « Poussière d'images » (club de photographes) chaque comédien doit donner son accord et pour les enfants (qui jouent) l'accord des deux parents.

La troupe accepte donc d'être prise en photo dans le cadre du festival des Théâtrales de L'Union. En acceptant elle s'engage (pour l'ensemble de ses membres) à ne faire aucune opposition en vertu du droit à l'image et à ne demander aucune contrepartie.

Le Comité d'Organisation

Contact : Evelyne COCAULT – 1bis Impasse Lichard 31 140 AUCAMVILLE
☎ : **06 40 73 63 09**
Mel : evelynecocault@gmail.com

Adhérent FNCTA (Fédération Nationale du Théâtre Amateur en France) - **12 rue de la Chaussée d'Antin - Paris 9°**